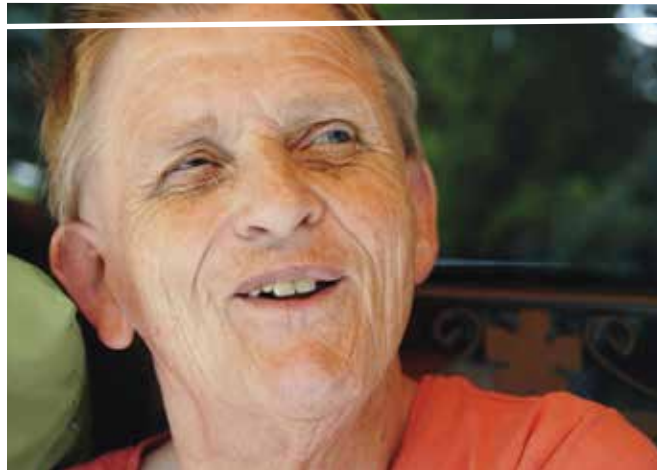


*Fortifier les familles.
Bâtir les communautés.*



Possibilités d'intégration communautaire pour les résidents du Centre manitobain de développement



Le gouvernement du Manitoba et l'Association pour l'intégration communautaire – Manitoba ont créé ce guide afin d'aider les résidents du Centre manitobain de développement, leurs familles et leurs subrogés à connaître les possibilités d'intégration communautaire.

Qu'est-ce que l'intégration communautaire?

Les résidents du Centre manitobain de développement peuvent choisir entre plusieurs possibilités de logement avec services :

- **Vous pouvez vivre dans la communauté, dans un logement géré par un organisme de service et muni d'un permis délivré par le gouvernement du Manitoba.** En général, dans ce genre de situation, vous vivez avec d'autres personnes, et les services et le soutien dont vous avez besoin sont fournis par l'organisme.
- **Vous pouvez vivre avec une famille** qui accepte de vous offrir le soutien nécessaire. Ce genre de logement est aussi muni d'un permis délivré par le gouvernement. Il peut y avoir d'autres personnes qui partagent également le logement avec vous.
- **Vous pouvez participer au Programme *En bonne compagnie*.** Grâce à ce programme, vous recevez de l'argent directement pour payer vos frais quotidiens et les services de soutien dont vous avez besoin. C'est vous, avec l'aide des membres de votre famille et de vos amis, qui prenez les décisions sur la façon dont vous voulez dépenser votre argent et qui faites des plans en vue de répondre à vos besoins et à vos souhaits.
- **Vous pouvez vivre indépendamment, avec des services de soutien.** Ces services de soutien sont fournis par un organisme. Certaines personnes sont même propriétaires du logement dans lequel elles vivent.

Dans ces situations, les services de soutien sont fournis en fonction de vos besoins. Certains ont besoin de soutien 24 heures sur 24, tandis que pour d'autres, quelques heures par semaine suffisent. Il faut planifier très soigneusement pour que votre intégration dans la communauté soit réussie. Pour cela, on tient compte de vos besoins personnels, de ce que vous aimez et ce que vous n'aimez pas, ainsi que des services de soutien existants.

Où puis-je décider de vivre, au Manitoba?

Vous pouvez choisir où vous voulez vivre, pourvu que les services de soutien dont vous avez besoin existent dans la communauté en question. Une planification soigneuse est nécessaire pour garantir que vous aurez ce qu'il vous faut. Toutes les personnes qui vous aident à faire la transition feront leur possible pour que vous puissiez vivre dans la communauté de votre choix. L'objectif est que vous viviez dans un milieu sûr, où vous recevez le soutien nécessaire.

Si les services particuliers dont vous avez besoin n'existent pas dans une certaine communauté, vous ne pourrez peut-être pas y vivre. Cependant, les personnes qui vous aident à planifier votre déménagement feront de gros efforts pour que vos souhaits se réalisent, ou vous aideront à faire un autre choix.



Comment c'est, la vie dans la communauté?

La vie dans la communauté est différente selon la personne. En général, vous ferez les choses ordinaires de la vie quotidienne : faire les achats, aller à la banque, participer à des activités récréatives, aller prendre un café, rendre visite à des voisins ou des amis, faire du bénévolat ou travailler à un emploi rémunéré. Ce genre de situation signifie aussi que vous aurez des choix et que vous aurez accès à différentes expériences. La vie dans la communauté est en général plus calme que la vie au Centre manitobain de développement.

Beaucoup de gens disent qu'ils se sentent heureux et appréciés lorsqu'ils sont intégrés dans la communauté. Votre degré de participation à la vie de la communauté dépendra de vos intérêts et de ce qui existe dans cette communauté. Le processus de planification permettra de cerner les possibilités, qui peuvent inclure de nouvelles activités et de nouvelles expériences.

Il est important de savoir que cela peut prendre un peu de temps de s'habituer à vivre dans une nouvelle communauté. Certaines personnes sont sûres de ce qu'elles aiment, d'autres le sont moins. La période d'adaptation peut aussi dépendre des personnes qui habitent dans votre nouvelle communauté et de votre degré d'enthousiasme ou d'intérêt.

Vous vous demandez peut-être si vous allez avoir autant de choix d'activités de loisirs et autres activités que ce qui est offert au Centre manitobain de développement. Le Therapeutic Recreation Outreach Network (TRON) offre de nombreuses activités récréatives intéressantes du même calibre aux anciens résidents du Centre qui vont vivre dans la communauté.

Est-ce que je pourrai encore voir mes amis du Centre?

Oui, vous pouvez revenir au Centre pour certaines activités et manifestations, et pour passer du temps avec vos amis. Le processus de planification permettra, entre autres, de déterminer qui sont vos amis et quels sont vos intérêts, et l'on peut faire des plans afin que vous puissiez garder ces liens importants. Bien des anciens résidents du Centre voient leurs amis lorsqu'ils participent à des activités récréatives ou de loisirs au Centre, ou qu'ils viennent y travailler.

Il existe de nombreuses façons de rester en contact avec vos amis une fois que vous vivez dans la communauté. Les anciens résidents viennent souvent prendre un café et passer du temps avec leurs amis à la cantine du Aspen Centre. Si vous voulez venir voir des membres du personnel du Centre manitobain de développement, vous pouvez téléphoner et prendre rendez-vous pour le café ou le dîner au Aspen Centre. Les visites à votre ancienne résidence au Centre manitobain de développement ne sont pas encouragées, par respect pour la vie privée des personnes qui y résident encore.





Quelles sont les étapes à suivre pour s'installer dans la communauté?

Pour que votre installation dans la communauté soit réussie, il faut la préparer avec soin, ce qui demande beaucoup de travail. On organise d'abord une rencontre entre vous et les personnes qui vous connaissent le mieux d'une part, et des personnes qui connaissent la communauté et qui vous aideront à prendre de bonnes décisions d'autre part. En général, ces personnes sont :

- votre famille
- votre subrogé
- l'équipe de soins du Centre manitobain de développement
- le personnel des services à la famille
- le personnel d'un organisme communautaire de service

On examine votre état de santé, vos besoins en matière de soutien, vos liens familiaux, ce que vous aimez, ce que vous n'aimez pas et vos souhaits. Vous allez généralement, avec votre famille, visiter des endroits où vous pourriez habiter. L'équipe chargée de la planification étudie les ressources qui existent dans la communauté en question, et en particulier les services de santé et les organismes de soutien. Le personnel du Centre manitobain de développement communique les renseignements pertinents à votre sujet à l'équipe de planification, afin d'aider à définir les questions qui peuvent se poser et à les résoudre.

Lorsque le moment de déménager approchera, vous irez sans doute visiter l'endroit où vous allez vivre. Vous ferez peut-être d'abord une courte visite, puis les visites se prolongeront et vous pourriez même y rester quelques jours afin de voir comment cela se passe.

Comment ont réagi les autres résidents du Centre qui ont été vivre dans la communauté?

La plupart des résidents du Centre manitobain de développement qui ont été vivre dans la communauté ont trouvé que c'était une bonne expérience. Chaque transition est différente parce que chaque personne est unique et a des besoins propres. En principe, les membres de votre famille joueront un grand rôle dans cette transition. Ils peuvent poser des questions et donner leur opinion à l'étape de la planification. De plus, avant de déménager, vous ferez connaissance avec les autres personnes qui partageront le même logement, ainsi qu'avec le personnel de l'organisme qui vous offrira des services. Tout ceci facilitera votre transition.

Qu'est-ce qui arrivera s'il y a des problèmes quand je m'installerai dans la communauté?

Votre installation dans la communauté représentera un changement pour vous et tout ne se passera pas nécessairement comme vous le prévoyez. S'il y a un problème, votre équipe se réunira et tentera de le résoudre. Votre plan sera examiné et ajusté régulièrement afin que tout se passe au mieux.

Ce qu'ils ont dit...

Voici les commentaires de certains anciens résidents du Centre manitobain de développement qui ont été vivre dans la communauté ces dernières années.

Au Centre, je n'avais pas beaucoup d'amis. Quand j'ai emménagé dans une maison, j'ai vu que je pouvais être un très bon voisin. Je suis devenu l'ami de mes voisins et du personnel. Je fais beaucoup de bicyclette. Avant, je m'ennuyais de ma famille, mais maintenant je peux aller chez nous pour voir tout le monde. J'habite dans un quartier calme et je m'amuse bien. Je joue au baseball, je fais de la bicyclette et je joue aux quilles quand je veux. J'adore retourner au Centre pour danser ou participer à des activités parce que j'aime bien aller en visite.

Un ancien résident du Centre manitobain de développement

Quand j'ai quitté le Centre, on m'a dit que j'allais habiter dans une grande maison à la campagne avec une amie que je connaissais parce qu'elle était avec moi à l'atelier numéro deux. J'étais contente. J'aime bien avoir quelqu'un avec qui partager la maison. J'aime bien vivre dans une maison parce que je sors davantage. Maintenant, je vais faire des achats avec le personnel et prendre un café presque chaque jour. Je voulais avoir un emploi, mais j'ai eu du mal à trouver quelque chose qui me plaisait. Cette année, je suis chargée d'un grand jardin. Je me sens importante. Quand j'ai quitté le Centre, on m'a donné un numéro de téléphone pour que je puisse rester en contact avec mes amis. Je les appelle chaque semaine. J'aime aller les voir quand je vais au Centre manitobain de développement pour participer à certaines activités et pour jouer au bingo dans la cafétéria. Ce que je préfère, ce sont les soirées dansantes.

Une ancienne résidente du Centre manitobain de développement





**Voici un extrait
d'une autre lettre
d'un ancien
résident, adressée
à un membre
du personnel du
Centre manitobain
de développement :**

Bonjour,

Comment ça va, toi et les résidents? Je voulais te dire bonjour et j'espère que tu passes une bonne journée. J'aime bien la communauté et les gens sont gentils avec moi. J'habite dans une grande maison, c'est agréable. Les résidents sont mes amis; bientôt j'irai à l'atelier avec eux. Il y a un chat ici et il aime se coucher près de moi dans le lit et me tenir chaud. Je suis allé voir Doc Walker et c'était bien. Je suis allé faire des achats; on a acheté de la crème glacée et des choses pour ma chambre. J'aime ma nouvelle chambre. Nous aurons bientôt une bibliothèque pour ma chambre. Je suis en train d'apprendre à faire ma propre lessive.

J'essaie d'aller à la boîte aux lettres chaque jour pour voir si j'ai du courrier. Je vais acheter du lait frappé, des croustilles et des boissons quand je veux. Nous allons prendre un café et nous sortons pour souper. Parfois, nous commandons de la nourriture d'un restaurant pour la manger à la maison. J'essaie de préparer mes propres repas – je fais des bons sandwiches!

Pour l'Action de Grâce, j'espère qu'on aura une grosse dinde chauffée au four, avec de la sauce aux canneberges, à partager avec tout le monde. C'est bientôt ma fête. J'espère qu'il y aura des ballons, un gâteau glacé et beaucoup de cadeaux.

J'espère que tu viendras passer une journée avec moi. J'aimerais beaucoup ça... Je te donnerai un gros câlin et je te ferai un sandwich.

J'espère que tu vas bien.
Un ancien résident du Centre manitobain de développement



Cela prend parfois du temps de s'habituer à un nouveau logement. Voici les observations d'un membre du personnel d'un organisme de service au sujet d'un résident qui vient de commencer sa vie dans la communauté :



Lorsqu'il vivait au Centre manitobain de développement, l'homme dont nous nous occupons vivait dans une maison avec 25 autres personnes. Il participait à certaines activités de loisirs, notamment les quilles et la natation. Il adorait aller au camp et aller voir les Portage Terrier jouer au hockey.

Après plusieurs visites de transition ayant duré entre plusieurs heures et la nuit entière, il s'est installé dans le foyer de vie dans la communauté. Il y vit maintenant avec trois autres hommes. On le voit ici et là dans la communauté, faisant ses achats d'épicerie, ramassant son courrier ou prenant un café dans l'un des restaurants. Il comprend le calendrier à images de l'organisme, à partir duquel il peut choisir les activités auxquelles il veut participer. Il aime aller aux matchs de baseball locaux et aux matchs de hockey, et faire signe aux passants.

Il est en train de devenir plus indépendant. Nous pouvons compter sur lui pour mettre le couvert et débarrasser la table, ou sortir le recyclage. Une fois par semaine, c'est son tour de faire la cuisine; le personnel l'aide à préparer le souper pour tout le monde. Il participe à notre programme de fabrication de papier et aime les contacts avec les membres de son équipe.

Il s'est très bien habitué à son nouveau milieu et s'entend bien avec tout le monde. Il est moins rigide maintenant que lorsqu'il s'est installé, parce qu'il a surmonté certaines de ses hésitations initiales. C'est un homme doux, heureux et qui aime s'amuser, et c'est une bénédiction pour notre organisme qu'il ait choisi de venir vivre avec nous.



Pour les familles et les amis

Comment les organismes assurent-ils la sécurité des foyers de vie dans la communauté?

Le Centre manitobain de développement, tout comme les organismes communautaires de service, ont des règles et des lignes de conduite qui visent à garantir la sécurité des personnes. La santé, la sécurité et le bien-être des résidents sont toujours le facteur le plus important.

Les organismes font tout leur possible pour bien former leur personnel et veiller à ce que celui-ci soit capable de reconnaître la négligence et la maltraitance, et sache comment signaler cela au gouvernement du Manitoba. En milieu de vie communautaire, il y a aussi des possibilités de formation et d'aide qui visent à permettre de répondre aux besoins comportementaux de certains résidents.

En quoi consiste la formation du personnel des organismes communautaires de service? Ces personnes sont-elles aussi bien formées que le personnel du Centre manitobain de développement?

Le personnel qui travaille auprès de personnes handicapées a accès à divers types de programmes de perfectionnement des compétences. Les membres du personnel des organismes de service reçoivent une formation en cours d'emploi, de même qu'une formation spéciale en fonction des besoins des personnes dont ils s'occupent.

Les organismes communautaires de service appariant leur personnel et leurs clients le mieux possible, afin que les clients bénéficient du soutien dont ils ont besoin. Lorsqu'une personne qui quitte le Centre manitobain de développement a besoin d'un soutien particulier, l'organisme veille à ce que le personnel ait la formation nécessaire pour offrir ce soutien.

Quelle sorte de principes directeurs et de surveillance y a-t-il dans les foyers gérés par un organisme?

Chaque foyer obtient un permis du gouvernement du Manitoba. Les foyers de vie dans la communauté sont régis par la *Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale*, la *Loi sur les services sociaux* et les règlements afférents, de même que par les lignes directrices du manuel qui traite de l'obtention de permis de soins en résidence.

Chaque foyer a un type différent de surveillance, selon les besoins des personnes qui y vivent. Certaines personnes n'ont pas besoin d'une surveillance très poussée, tandis que d'autres doivent avoir l'aide de quelqu'un en tout temps. Si un résident d'un foyer muni d'un permis préfère ne pas être supervisé par un membre du personnel, il doit y avoir un plan de soutien approuvé et il faut faire une évaluation de son aptitude à la vie indépendante.

Est-ce que la personne de ma famille aura accès à tous les services et activités qui existent au Centre manitobain de développement si elle emménage dans un foyer de vie dans la communauté?

L'endroit où la personne vit aura une influence sur la fréquence à laquelle elle aura accès aux activités. Les anciens résidents peuvent continuer à utiliser les services d'emploi assisté du Centre s'ils le veulent et s'ils vivent dans les environs. Les anciens résidents reviennent souvent au Centre pour participer à des activités de loisirs et à d'autres activités, même s'ils habitent un peu plus loin.

Pour ce qui est des services médicaux et spécialisés, comme ceux des orthophonistes et des physiothérapeutes, et des rendez-vous de médecin, des dispositions sont prises dans la communauté avant que le résident y emménage. Les services qui existent dans la communauté dépendent parfois de l'endroit où la personne choisit de vivre. Cette question est examinée à l'occasion des réunions de planification et de préparation de la transition.

Nous avons déjà essayé le placement dans la communauté et cela n'a pas réussi. Quelle différence y aurait-il cette fois-ci?

Par le passé, la planification n'était peut-être pas aussi complète que maintenant. Il y a à présent une marche à suivre pour que la planification soit aussi approfondie que possible, afin que la transition se passe au mieux. Les besoins affectifs des personnes qui déménagent sont mieux compris. On ne tient plus uniquement compte des ajustements physiques. Il est important pour ces personnes de rester en contact avec les gens qu'elles connaissent. Le processus se concentre sur les relations et l'on s'efforce de veiller à ce que les personnes qui vont vivre dans la communauté ne se sentent pas esseulées. Les plans sont plus holistiques et l'on apparie mieux les personnes qui vont partager le même foyer.

L'équipe de planification s'appuiera sur vos expériences passées pour élaborer un meilleur plan de transition et un meilleur système de soutien.

Je pense que les besoins de la personne de ma famille sont trop intenses pour qu'on puisse y répondre dans la communauté. Comment saurai-je si l'on s'occupera bien d'elle?

Les personnes qui vivent ainsi dans la communauté sont diverses et ont des besoins variés en matière de soutien. Il existe probablement quelqu'un qui a des besoins semblables à ceux de la personne de votre famille. Il serait peut-être utile d'aller rendre visite à d'autres personnes qui ont des besoins semblables et de discuter avec elles.

En outre, il existe des programmes d'extension des services qui peuvent répondre à ces préoccupations. Au moment de la planification de la transition, on évaluera tous les besoins de la personne de votre famille et celle-ci ne déménagera dans la communauté que si l'on peut répondre à ses besoins dans ce milieu.



Je suis le subrogé d'un résident du Centre manitobain de développement. En quoi mon rôle va-t-il changer si cette personne va vivre dans la communauté?

Vous serez toujours chargé de prendre des décisions en fonction de ses souhaits; ceci ne changera pas. Mais ce qui peut changer, ce sont les choix que vous aurez pour prendre des décisions en son nom.

Qui s'occupera de mon enfant à l'avenir s'il n'y a pas de membre de la famille qui puisse jouer le rôle de subrogé?

Le Curateur public est le subrogé des adultes vulnérables qui n'ont pas de famille pour les représenter. Ceci est le cas que la personne réside au Centre manitobain de développement ou dans la communauté.

Et si le placement dans la communauté ne réussit pas? Est-ce que la personne de ma famille pourra retourner au Centre manitobain de développement?

La *Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale* définit les circonstances dans lesquelles une personne peut être placée dans un centre de développement ou y retourner. Un résident qui quitte un centre de développement pour vivre ailleurs pendant six mois ou plus ne peut y retourner sans l'autorisation du tribunal. De plus, le centre de développement doit avoir de la place et être prêt à accepter la personne.

Quelle sorte d'aide y a-t-il en matière de transport pour que les gens puissent participer à des activités dans la communauté?

Pour les personnes qui vivent dans un foyer muni d'un permis, le transport est organisé par l'organisme de service. Le transport est l'une des questions que l'on examine à l'étape de la planification, afin de prévoir comment la personne va se rendre à ses rendez-vous médicaux et autres, au travail et à ses activités sociales. Le moyen de transport utilisé peut être la fourgonnette de l'organisme, HandiTransit, ou les transports publics. Si une personne a des besoins spéciaux en matière de transport, on en tiendra compte dans la planification du placement afin de garantir qu'elle aura accès à un moyen de transport adapté.

Comment les personnes ont-elles accès à des ressources spéciales, comme l'orthophonie, la physiothérapie, la récréothérapie, etc., dans la communauté?

Le médecin ou le travailleur social de la personne peut envoyer celle-ci à des services spéciaux de ce genre. Bien des organismes communautaires de services fournissent également ces soins. Si une personne a besoin de ces services spécialisés, l'équipe de planification veille à ce que ceci soit organisé avant le déménagement de la personne.

Le personnel du Centre manitobain de développement sait quoi faire avec la personne de ma famille. Cette expérience sera-t-elle communiquée au nouvel organisme?

Le personnel du nouvel organisme passera du temps avec la personne de votre famille lorsque celle-ci sera encore au Centre, et avec les membres du personnel du Centre qui la connaissent le mieux. Le personnel du Centre se rendra aussi au foyer afin de donner des renseignements au personnel de l'organisme de service. Il y aura autant de visites de transition qu'il le faut avant le déménagement. Après le déménagement, le personnel de l'organisme peut continuer à communiquer avec le personnel du Centre pour demander des conseils ou poser des questions sur les soins apportés au résident lorsque celui-ci vivait encore au Centre.

Je suis un membre de la famille. Puis-je parler à d'autres familles qui ont vécu la même expérience?

Si vous voulez parler à d'autres familles et à des personnes qui sont allées vivre dans la communauté, communiquez avec le personnel de la région centrale ou avec un travailleur social du Centre manitobain de développement afin de discuter de vos préoccupations et de vos questions. Les coordonnées figurent au dos de cette brochure.



**Pour plus de renseignements, veuillez communiquer
avec le personnel des organismes suivants :**

Association pour l'intégration communautaire – Manitoba

120, rue Maryland, bureau 6
Winnipeg (Manitoba)
R3G 1L1

Tél. : 204-786-1607

Télé. : 204-789-9850

Courriel : aclmb@aclmb.ca

Services à la famille et Travail – Région centrale

25, rue Tupper Nord
Portage-la-Prairie (Manitoba)
R1N 3K1

Tél. : 204-239-3092

Appels sans frais : 1-866-513-2185

Télé. : 204-239-3198

Pour trouver les autres points de service au Manitoba, allez sur le site :

<http://www.gov.mb.ca/fs/index.fr.html> et cliquez sur **Points de service**.

Centre manitobain de développement

840, 3^e rue Nord-Est
Portage-la-Prairie (Manitoba)
R1N 3C6

Tél. : 204-856-4200